



Asbl

Ecole Decroly - PV du CA du 15/11/2021

Excusés : Françoise GUILLAUME, Myriam Boresack, Jean-François De Bock, Isabelle Fauconnier et Christel Jonnaert, Marc Renders.

Réunion en Vidéo conférence par ZOOM : 99 participants

La séance est ouverte à 20h15 par le Président de l'ASBL.

Des remerciements sont adressés aux élèves pour leur présence à ce CA.

1. Le PV du CA du 7 juin 2021 est approuvé
2. Préparation de l'AG du 29/11/2021

- Rapport d'activité

Les rapports des réunions du Conseil de Participation y sont désormais intégrés, un conseil qui en vertu du Pacte Excellence a doublé la fréquence des ses réunions.

Pour cette année les restrictions Covid expliquent les 13 pages du RA avec 2 adaptations à noter : activités structurelles en italique et les activités qui ont eu lieu à distance qui sont mentionnées avec un (VC)

Rapport disponible sur le site de l'école www.ecolecdecroly.be

Marc Ch. souligne l'engagement, la volonté et la persévérance de l'équipe à travers cette crise.

- Présentation des Comptes

Remerciements adressés à Jean Claude, Mariam, Rukye et Armelle (Economat) pour le travail réalisé.

Marc Decroly en l'absence excusée de Marc Renders présente les comptes succinctement.

Mme Fischer, commissaire aux comptes a émis un rapport sur la rapport sur la conformité de la tenue de la comptabilité aux règles comptables et diverses (dont les règles d'évaluation) applicables à l'école. Les comptes sont bien tenus et concordants. Néanmoins, Mme Fischer remarque que le dépôt obligatoire des comptes à la BNB est fait avec retard. Il devrait être fait 15 jours avant le CA.

Explication quant aux retards réguliers : notre bilan comptable est arrêté au 31 août 2021 et certaines écritures comptables ne peuvent se faire qu'en septembre/octobre.

- OJ de l'AG du 29/11 parviendra dans les prochains jours, soit au plus tard huit jours avant l'Assemblée comme le prévoient les statuts
- Rapport du Centre d'Etudes Decrolyennes – lecture par Marc Charlier du rapport établi par Françoise Guillaume
Le rapport est disponible sur site de l'école www.ecolecdecroly.be

3. Composition du Bureau

Rappel de la procédure d'élection d'un représentant du fondamental au sein du Bureau - Trois tours ont été nécessaires pour que l'équipe du fondamental élise Catherine Delacroix qui remercie ses collègues pour leur confiance et qui s'engage à assumer cette fonction de son mieux.

La nomination de Catherine Delacroix est approuvée avec 67 voix

4. Associée

Françoise Guillaume est admise comme personne ayant rendu ou étant à même de rendre service à l'association au sein de l'Association avec 63 voix.

5. Direction de l'école fondamentale

Marc Decroly revient sur les procédures engagées sur 2020-2021 quant à l'interruption du contrat de Mme Salcin du poste de directrice temporaire d'un emploi non vacant au mois de mai 2021.

Peu d'explications avaient été données lors du CA du 7 juin 2021 car Mme Salcin avait entamé une procédure en médiation judiciaire. Cette procédure a échoué et Madame Salcin a intenté une action en référé le 21 juillet 2021.

Aujourd'hui, nous pouvons partager les conclusions de La Présidente du Tribunal du travail francophone de Bruxelles rendues le 6 octobre 2021. La Présidente siégeant en référé le 23 septembre 2021 a estimé que :

- Toutes les dispositions décrétales ont été respectées lors de la procédure entamée par l'école ;
- le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs ne fait pas obstacle à un licenciement conformément aux dispositions du décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel de l'enseignement subventionné ;

○ la décision de licenciement n'est pas manifestement dépourvue de tout motif raisonnable même si le juge, particulièrement siégeant en référé, ne dispose que d'un pouvoir de contrôle marginal des motifs du licenciement.

Remarque 1 : il n'est pas utile de revenir sur les motifs de licenciement, il faut tirer des leçons de ce qui s'est passé et avancer.

Remarque 2 : Alice Salcin n'a pas signifié, à ce jour, son désir d'aller en appel.

Cécile Gruloos assume l'intérim de la direction de l'école fondamentale. Cet intérim est fixé à 15 semaines renouvelables. CG ne prolongera pas son mandat le 16 décembre et demande son congé qui a été accordé par le Bureau en sa séance du 8 novembre 2021.

Il est important de réfléchir à sa succession et le Bureau attend une proposition pour cette succession du 16/décembre 2021 au 30 juin 2021 dans le cadre d'un contrat temporaire de 15 semaines renouvelable.

Le Bureau remercie, une fois encore l'équipe du fondamental et Cécile Gruloos pour la gestion de cette période de début d'année difficile.

Une nouvelle procédure de nomination d'une direction temporaire pour l'école fondamentale va avoir lieu pour qu'en septembre 2022, la rentrée se passe le mieux possible.

Deux remarques sont faites en préambule :

1. Les notions de consultation et de décision sont clarifiées
2. Le bureau désire que tous les acteurs concernés soient informés régulièrement dans un souci de communication et de clarté.

La procédure de recrutement prévue en Bureau du 8/11 et présentée ce jour à l'équipe du fondamental en primeur est détaillée :

Principe : l'équipe est consultée, le CA décide

Remarque : La consultation est un recueil d'avis ce qui implique nécessairement qu'ils pourront tous être pris en compte en vertu des dispositions des statuts de l'école et des décrets de la CFWB.

1. Du Mardi 16 novembre au vendredi 29 novembre : Consultation de l'équipe de l'école Fondamentale à propos du profil de fonction :
2. Du 30 novembre au 6 janvier dépouillement des avis et commentaires de l'équipe du fondamental par le Bureau qui aura nommé en son sein un comité de sélection
3. Le 7 janvier, un profil définitif est établi par le Bureau
4. Le 14 janvier le Bureau présente en réunion générale le profil de fonction définitif en expliquant le résultat de la consultation en prenant le soin d'expliquer en quoi certains avis n'ont pas pu être suivis. Lors

de cette réunion seront déterminés par les membres de l'école les critères prépondérants pour le choix du/des candidats

5. Le 17 janvier 2022 : Appel à candidature lancé en interne et externe, cet appel se clôture le 7 mars
6. Rencontre des candidats par le Comité de sélection du 8 mars au 21 mars
7. Clôture le 21 mars et présentation du candidat retenu au Bureau – rencontre prévue du candidat avec l'équipe du fondamental et du secondaire la semaine du 21 au 28 mars 2022
8. CA extraordinaire le 28/03 exclusivement consacré au point suivant: Nomination d'une nouvelle direction pour l'école Fondamentale.
9. Un Comité d'évaluation et un comité de soutien seront créés.

Remarques :

- une direction tournante n'est pas envisageable car trop complexe et trop lourde pour l'école
- la personne qui assure la Direction temporaire (jusqu'au 30 juin) peut remettre sa candidature pour le poste temporaire non vacant.

-

Calendrier pour la nomination de la nouvelle direction de l'école fondamentale

dates	heures	Qui?	Pour QUI	Quoi?
15-nov	12h30	MARC D	EF	Explication du processus à l'équipe du fondamental. Explication de certaines notions fondamentales : consulter, décider... Pourquoi on fait l'appel à candidatures directement en interne et en externe
15-nov	20h15	Bureau	CA	Explication du processus au CA
16-nov		PO	EF	ENVOI DU PdF
16 au 29 nov		EF	EF	Consultation sur le profil de fonction. Ajout de critères, annotation ou commentaires sur les items du PdF
30 nov au 6 janvier		PO	PO	Dépouillement des commentaires reçus
14-janv	15h30	MARC D	EF et ES	EDITION du profil de fonction définitif Explication du dépouillement et des critères retenus et rejetés. Détermination des critères prépondérants pour le choix du/des candidats

17 janvier au 7 mars		PO	PO	APPEL A CANDIDATURE
du 18 janv au 20 mars		Comité de sélection	PO	RENCONTRE DES CANDIDATS
07-mars				CLOTURE DES CANDIDATURES
21-mars	18h00	Comité de sélection	PO	CHOIX DU CANDIDAT
22-mars	15h30	MARC D	EF ES	RETOUR DES DECISIONS
28-mars	20h15	CA		CA Extraordinaire Election de la direction

6. Crise Covid 19

Cécile G. pour le fondamental :

- Trois classes en quarantaine depuis le début de l'année – pour le moment RAS

Le PSE ne s'en occupe plus, l'école est livrée à elle-même.

Classes de neige annulées – La situation se montre particulièrement compliquée pour plusieurs raisons (règles qui diffèrent d'un pays à l'autre ; éventualité d'un cas positif d'une autre école présente sur les lieux ; impossibilité de faire revenir les prof et les élèves ; paiement des frais à charge des parents en cas d'annulation tardive)

Recherche d'une solution de remplacement – mais la plupart des lieux sont occupés le w-e. On pourrait par ex. combiner excursion d'un ou deux w-e et voyage scolaire, solution à explorer... Toutes les propositions sont les bienvenues !

Marc Ch. pour le secondaire :

Rentrée plus ou moins normale, les 7, 8 et 9èmes sont parties en voyage scolaire – on revoit les élèves à l'école

Deux classes en quarantaine dont une 9 et une 10ème - plusieurs élèves malades, des enseignants en quarantaine. Le CST n'est pas d'application dans le cadre scolaire

La crise qui s'étend représente une grosse charge mentale pour les professeurs.

Le PSE n'intervient plus si ce n'est pour décider de la mise en quarantaine d'une classe.

Appel à diffuser aux parents : informer l'école des absences de leurs enfants pour que l'école puisse prendre les mesures nécessaires.

Vaccination via l'école, annulée par le PSE de manière unilatérale pour des raisons d'organisation (manque de moyens d'encadrement de la part de l'école pour un groupe d'élèves très diversifié)

Des actions de sensibilisation à la vaccination ne peuvent être envisagées dans le cadre de l'école.

Suivi scolaire à distance :

- pas d'exigence particulière de la FWB
- Pas de rumeur de retour à l'hybridation
- L'école a néanmoins réactivé les plateformes (avec toutes les difficultés techniques que cela suppose)
- RV distanciels parents/profs ce vendredi 19/11 à solliciter via le journal de classe
- Voyages scolaires 10-11-12 (celui de 11ème postposé) - établissement en cours par les enseignants d'un protocole. Il faut se préparer à tous les scénarios. Une assurance annulation groupée est prévue.

7. Divers

- Appel à un trésorier pour l'ASBL (statuts prévoient qu'il faut être ou avoir été délégué mais la personne pourrait aussi être invitée)

- Remerciements adressés par Jean Claude (Economat) pour le travail réalisé par Marc Renders et tous ce qu'il a apporté comme améliorations à la professionnalisation de la comptabilité.

- Support IT (Christine J.) : La réflexion informatique à été initiée en mai/juin 2020, une collecte des besoins a été réalisée sur base de quoi un cahier des charges a pu être élaboré. Une rencontre avec un prestataire est prévue ce 16/11. La FWB ne met personne à disposition de l'école pour l'accompagnement informatique, toute bonne volonté est la bienvenue.

La réunion est clôturée à 22h00 par son Président